

# MÉLANGES

---

## TRACÉ DE LA SURFACE DU TERRAIN HOUILLER

### DANS LE BORINAGE

[55135 (4935)]

---

Nous extrayons d'un rapport rédigé, il y a une couple d'années, par M. E. De Jaer, à cette époque Ingénieur en chef Directeur du 1<sup>er</sup> arrondissement des mines, une carte du Borinage donnant le tracé des courbes de niveau de la surface du terrain houiller sous les morts-terrains qui le recouvrent. (Voir pl. VII.)

Cette carte est la réduction au 1/40.000 d'un travail exécuté sur une plus grande échelle et dans lequel sont intervenues les cotes de profondeurs données par les puits de mines, anciens aussi bien que modernes, qui sont si nombreux dans ce bassin, ainsi que par les forages, creusés de l'intérieur des travaux comme de la surface, dans les parties plongeant sous le grand niveau crétacé.

On sait que la tête d'eau de ce dernier présente une pente vers l'Ouest, en rapport avec celle d'écoulement des eaux superficielles de la vallée de la Haine. Mais elle ne

dépasse pas la ligne du niveau de 50 mètres au-dessus de la mer. Aussi cette courbe et celle supérieure ont-elles été figurées en traits plus forts, de manière à mieux faire ressortir la partie du Couchant de Mons qui ne se trouve pas sous l'influence des eaux du grand niveau.

L'affleurement des rabots se projette également très approximativement suivant cette ligne.

C'est sous la ville de Mons et les campagnes voisines que doivent exister apparemment les plus grandes épaisseurs de morts-terrains, ce qui explique la présence dans cette cuve des étages supérieurs du terrain crétacé et du calcaire dit de Mons. Il ne serait pas impossible que le terrain houiller s'y trouvât en certains points à des profondeurs de 400 mètres et plus sous le niveau de la mer.

Une autre cuve, mais moins profonde, paraît exister également au Nord de Boussu et de Hainin où des sondages ont traversé des couches du terrain crétacé supérieur.

Les points indiqués au voisinage du canal de Mons à Condé et au Nord de celui-ci marquent l'emplacement des forages exécutés dans le champ de la carte. La cote renseignée est celle de la surface du terrain houiller rapportée au niveau de la mer.

---